

Service de la Séance

PARIS, le 4 avril 2008

MOTION DE CENSURE

La Conférence des Présidents du mercredi 2 avril 2008 a fixé au **mardi 8 avril 2008**, à 15 heures⁽¹⁾, la date de la discussion de la motion de censure. Elle a décidé que le temps de parole imparti aux groupes, à raison d'un orateur par groupe, serait de 20 minutes, à l'exclusion de toute autre intervention.

L'ordre d'intervention des groupes sera le suivant : SRC, GDR, NC, UMP.

Les inscriptions devront parvenir à la Présidence (**service de la Séance**) **avant le lundi 7 avril 2008, à 17 heures**.

Le vote sur cette motion interviendra à l'issue du débat, dans les **salles voisines de l'hémicycle**, le scrutin étant ouvert pour une durée de 30 minutes.

⁽¹⁾ *La séance de questions au Gouvernement de ce jour est supprimée.*